



Pension, indemnités, fausse déclaration sur l'honneur

Par **jean hardy**, le **16/06/2008** à **12:00**

Bonjour à vous !

Je suis divorcé depuis un mois ; le jugement rendu me condamne à verser une indemnité compensatoire de 36000 euros à mon ex. sous la forme d'une pension de 600 euros par mois pendant 5 ans.

Ma femme, qui a continué de louer l'appartement du domicile conjugal au moment de la séparation et après mon départ - voilà 18 mois -, a toujours déclaré vivre seule à cette adresse, ne pas travailler, et n'avoir aucun soutien.

Or, aujourd'hui, je sais qu'elle vit avec un homme qui lui, travaille.

Que puis-je faire pour prouver qu'elle ne vit pas seule et dénoncer sa déclaration sur l'honneur : "Je vis seule et ne bénéficie du soutien d'aucun conjoint..."

Par avance merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2008** à **12:56**

Voir votre avocat et le JAF.